



Le syndicat d'Airbus D&S

3 min pour comprendre L'option IPECA Confort Premium



fiche accord : 5 IP jan. 19

A quoi cela sert ?

IPECA CONFORT PREMIUM est **une option individuelle de santé complémentaire** qui vient s'ajouter, en cas d'adhésion, au pack mutuelle (constitué d'une mutuelle groupe et d'une surcouche complémentaire) défini par accord et spécifique à Airbus Defence & Space.

L'adhésion à l'option IPECA Premium n'est pas obligatoire. Vous restez libre de choisir toute surcomplémentaire en fonction d'un éventuel besoin de couverture et du reste à charge souhaité.

Notre fiche vous permettra de faire le tour de la question sur l'intérêt d'une surcomplémentaire au travers des conditions et d'un comparatif entre la couverture mutuelle actuelle obligatoire et l'option Premium. *Voir au dos.*

Conditions : Durée d'engagement, Tarif, Paiement, Dénonciation

Durée de souscription : pour un an à partir de la date de souscription avec un renouvellement par tacite reconduction sauf dénonciation avec un préavis de 30 jours. D'autres délais de dénonciation existent tels que : révision du tarif, évolution réglementaire, modification apportée aux droits et obligations de l'assuré.

Attention : des modifications annuelles relatives à l'actualisation des cotisations peuvent être décidées par IPECA, après examen des résultats techniques constatés et de l'évolution des indices économiques et sociaux. (dénonciation possible dans les 20 jours après information de la hausse).

Tarifs : individuel 21,70 € par mois Famille 47 € par mois

Attention : les cotisations tiennent compte de la situation du salarié. Donc si vous êtes en couple sans enfant, le tarif sera de 47 €/mois. Seul les salariés en célibat payent le tarif individuel.

Mode de paiement : la cotisation est payable mensuellement d'avance par prélèvement sur votre compte bancaire/postal directement.

Conditions d'accès : être salarié d'Airbus Defence and Space, GDI Simulation, Airbus DS GEO, Airbus Onweb Sat, Airbus Business Academy Sas et de Stelia Aerospace Composites.

La résiliation est automatique en cas de modification, suspension ou résiliation du contrat d'entreprise ou du contrat de travail.



Flashez-moi
pour
télécharger
l'appli



www.fo-airbus-ds-rp.fr

Frédéric Planche : Délégué Syndical Central / Jean Damien Bloquet : Coordinateur adjoint
FO Airbus / Grégory Vernon : Délégué Syndical, RS au CHSCT / Marc Lemaire : Délégué
Syndical, Membre CHSCT / Stéphanie Assimon - Jeremy Lafontaine : Délégués du Personnel
Yohann Burdeyron - Jeremy Lafontaine : Elus du CE / Florent Ferres : RS au CHSCT /
Philippe Charruyer : RS au CE

fometapole@airbus.com

	Garantie de base (S. s + mutuelle)	IPECA PREMIUM (S. s + mutuelle + surcomplémentaire)
Frais de séjour standard Frais de séjour en cas de maternité	100% BR 450% BR	100 % des frais réels
Honoraires Médicaux et Chirurgicaux	Signataire 450% BR Non sign. 200% BR	100 % des frais réels
Forfait Journalier	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Chambre particulière (<i>séjours médicaux/chirurgicaux et maternité</i>)	3% du PMSS/jour	5% du PMSS / jour
Lit accompagnant (enfant de -12 ans)	2% du PMSS/jour	3% du PMSS /jour
Transport sanitaire (remboursé par S. s)	100 % BR	100 % des frais réels
Consultations - Visites - Radiologie	Signataire 300% BR Non Sign. 200% BR	450% BR
Auxiliaires médicaux	300% BR	450% BR
Analyses laboratoires (actes nomenclature S. s)	300% BR	450% BR
Pharmacie (remboursée par la S. s)	100% de BR	100% BR
Orthopédie - Prothèses médicales	360% BR	450% BR
Prothèses auditives (par prothèse)	25% du PMSS	32% du PMSS (s'ajoute au remboursement de la S. s)
Gros appareillage	300% BR + 100% du PMSS	450% BR + 200% du PMSS
Soins dentaires (y compris chirurgie dentaire)	350% BR	450% BR
Prothèses dentaires	500% BR	600% BR
Inlays / Onlays	470% BR	600% BR
Implantologie	25% du PMSS /implant	32% du PMSS par acte/ bénéficiaire acte = scanner + racine + pilier
Orthodontie	500% BR si remboursé 300% reconstitué sinon	550% BR
Parodontie	18% du PMSS	20% du PMSS
Verres (voir conditions pour équipement selon adulte/mineur)	Simple 160€/verre Complexes 250€/verre Hyper C. 320€/verre	Simple 280€/verre Complexes 350€/verre Hyper C. 400€/verre
Montures	150 €	300 €
Lentilles cornéennes	16% du PMSS	20% du PMSS
Opération laser de la myopie (par oeil traité)	25% du PMSS	30% du PMSS
Médecines Douces (voir liste) /an/bénéficiaire	5% du PMSS	8% du PMSS
Panier automédication (<i>voir fiche CO16 INDA5</i>)	--	80€ par an/bénéficiaire
Vaccins non remboursés par la S. s	100% des frais réels	100% des frais réels

BR = Base de remboursement. C'est le tarif de référence de la S. s. - S. s = Sécurité Sociale
PMSS : Plafond Mensuel de la S. s En 2019, le PMSS = 3377 €

Signataire / Non sig. OPTCAM (CO) = Option Pratique Tarifaire Maitrisé (Chirurgie et Obstétrique). C'est un contrat entre le médecin du secteur 2 et la S. s visant à encadrer les dépassements d'honoraires et réduire le reste à charge des assurés. Un lexique santé est disponible dans la notice d'information éditée par IPECA (p. 13 à 17).
Pour plus d'infos > contacter IPECA au 09.77.425.425 puis choix 2

Fiche réalisée dans un but thématique et pédagogique à l'aide des documents diffusés par IPECA. **FO** ne perçoit aucune commission suite à une souscription. **FO** vous accompagne dans vos démarches, n'hésitez pas à nous contacter.